Troisième Année.— Numéro 61 CINQ CENTIMES *Mardi 2 Mars 1897*

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr 50	12 fr.	23 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

L'ELECTION DE DOUAI

du 28 février

Deuxième circonscription de Douai

Inscrits : 16.078. — Votants : 13.706.
Suffrages exprimés : 13.621

DEVRAIGNE, républicain - socialiste, 1357 voix.

LAMBRECHT, opportuniste, 3639 voix.

DES ROTOURS, réactionnaire-clérical, 8399 voix, ELU.

Divers et nuls 85.

M. Raoul des Rotours, candidat bonapartiste est élu député, dans la deuxième circonscription de Douai.

Il distance de plus de trois mille voix ses deux concurrents : le citoyen Devraigne, socialiste, et M. Lambrecht, rallié.

Ainsi, cette circonscription qui, hier, était représentée par un républicain — ou soi-disant tel — M. Dubois, est aujourd'hui conquise, à une majorité considérable, par un bonapartiste avéré !

C'est grand dommage.

M. Dubois s'en consolera aisément car, cet échec, il l'a voulu.

N'est ce pas lui qui est allé chercher son adversaire de la veille — un réactionnaire mal décrassé — pour en faire le porte-drapeau de la République ?

Oui, c'est bien M. Dubois qui, de l'orléaniste Lambrecht, a voulu faire du jour au lendemain, un candidat pro, résiste !

Violemment heurtés ainsi dans leurs sentiments démocratiques, les électeurs, entre deux réactionnaires, ont choisi le plus riche !

Ils sont allés à M. des Rotours qui, d'ailleurs, pour les convaincre, a usé de cette force, — irrésistible malheureusement encore, — l'argent !

Le «veau d'or» est toujours debout

Après l'élection de M. Rigaut, à Neuilly, dont la Chambre s'occupait samedi, l'élection de M. des Rotours témoigne de sa puissance.

Triste constatation !

Il s'est cependant trouvé dans cette deuxième circonscription de Douai quatorze cents républicains qui ont su rendre hommage au dévouement, à l'abnégation de notre ami Devraigne.

Ceux là sont les convaincus, les ardents de l'idée républicaine.

En votant pour le candidat socialiste, ils ont affirmé leur dégoût des compromissions opportuno-cléricales et leur volonté de posséder enfin une République qui, libre de toutes attaches avec le passé, ouvrirait au peuple les vastes horizons de liberté et de solidarité.

A ceux là, merci !

Merci ! car ils n'ont été sollicités ni par l'argent, ni par la perspective de faveurs quelconques

Ils ont combattu et voté pour l'idée.

Nous comptons sur eux pour reconquérir le terrain que les spéculations de M. Dubois ont fait perdre à la République.

Grâce à eux, grâce à Devraigne le parti socialiste a mis un pied dans un milieu qui jusqu'à ce jour lui avait été fermé.

Bientôt, là même, il en aura pris quatre.

M. des Rotours et ses amis peuvent se réjouir aujourd'hui — ils en ont le droit, — mais, bientôt, dans un an, ils verront combien éphémère a été le succès que si chèrement ils ont acheté.

Désorientés par l'attitude de leur ancien député, abusés par des promesses mensongères, éblouis par l'or à profusion répandu, les électeurs ne tarderont pas à se ressaisir et, notre propagande aidant, ils effaceront cette honte : l'élection d'un réactionnaire dans un arrondissement républicain.

G. SIAUVE-ÉVAUSY.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

INTERIEUR

LA NOUVELLE INSTRUCTION SUR LE PANAMA

Paris, 28 février.

L'instruction relative aux affaires de corruption du Panama est ouverte officiellement, et c'est le juge d'instruction Le Poittevin qui est chargé de l'enquête judiciaire.

Dans l'après midi d'hier, le juge a fait extraire Arton de la Conciergerie et lui a fait subir un premier interrogatoire. C'était du reste une simple formalité, et l'interrogatoire n'a duré que quelques minutes seulement.

L'instruction de toutes les affaires du Panama auxquelles Arton a été mêlé ne commencera, en réalité, que la semaine prochaine, après les fêtes des jours gras. D'ailleurs Arton, tout en affirmant qu'il est disposé à tout raconter, ne paraît pas très pressé de tenir sa promesse. On comprend facilement le grand intérêt qu'il a à prolonger une instruction qui lui permet de rester à la Conciergerie, où le séjour est plus agréable que dans une maison centrale.

M. Le Poittevin, depuis qu'il est installé dans les locaux du petit parquet — où a été également faite la première instruction du Panama — a longuement étudié les nombreux dossiers qui lui ont été laissés par ses prédécesseurs et particulièrement par M. Franqueville. Le juge est aujourd'hui fortement documenté, et il est probable que d'ici à dix jours de nombreux témoins seront convoqués.

MORT DU MAIRE SOCIALISTE DE CARMAUX

Paris, 28 février.

Une dépêche de Carmaux annonce la mort du citoyen Saureau, maire de Carmaux.

Le citoyen Jaurès, député de la circonscription, est parti pour assister aux obsèques.

LES BIBLIOTHÈQUES DANS LES GARES

Paris, 28 février

Nous apprenons que plusieurs Compagnies de chemins de fer viennent de résilier leur traité avec la librairie Hachette, pour mettre en adjudication le droit de vente des livres et des journaux dans les gares de leur réseau respectif.

EVASION DE 32 DÉTENUS EN ALGERIE

Bône, 28 février.

Trente-deux militaires de l'atelier n° 6 se sont évadés à Bône. On s'est aperçu à 5 heures et demie qu'ils manquaient à l'appel.

Le capitaine commandant commença aussitôt une enquête et ordonna une poursuite énergique contre les fuyards.

Les fonctionnaires, interrogés, ont déclaré qu'ils n'avaient rien vu. On reconnut, après de nombreuses recherches, que l'évasion s'était opérée par les latrines de l'établissement, où les détenus avaient réussi à pratiquer un grand trou.

A la soupe du soir, à cinq heures, il manquait trente deux détenus, qui étaient parvenus à s'évader par l'ouverture par laquelle ils étaient passés couchés, les pieds en avant, risquant cent fois de s'étouffer.

Si le roulement de tambour de l'appel ne les avait pas dérangés, tout cela se serait certainement évadé

Pendant que les premiers détenus se sauvaient les autres gardaient, sous la menace du poignard, les camarades qu'ils supposaient pouvoir donner l'alarme.

L'enquête a établi l'irresponsabilité des surveillants.

Dans la nuit dernière, la gendarmerie a arrêté quatre détenus aux environs de Bone : ce matin, deux autres ont été arrêtés. Toute la police est sur pied.

L'ETAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Paris, 28 février.

Le ministre de la guerre va faire signer une promotion dans l'état-major général de l'armée. Cette promotion comprendra un général de division et deux généraux de brigade, quatre colonels d'infanterie, deux colonels de cavalerie, trois colonels d'artillerie.

On annonce comme très prochaine la promotion du général Tournier, secrétaire général de la présidence, au grade de général de division.

LES PIECES DE DEUX CENTIMES ET DEMI

Paris, 28 février.

La proposition de M. Michelin tendant à remplacer la pièce de deux centimes actuelle par une pièce de deux centimes et demi, soit un demi-sou, a été prise en consideration par la commission charge de l'examiner.

Ces pièces seraient en bronze, du poids de 2 grammes 1/2 et d'un diamètre de 22 millimètres 1/2.

LA SANTÉ DE L'AMIRAL VALLON

Paris, 28 février.

L'amiral Vallon dont l'état est à cette heure presque désespéré, est plongé dans un coma dont il est impossible de le tirer.

Un grand nombre de personnalités politiques et militaires se sont fait inscrire au domicile de l'amiral, rue Stanislas.

ÉTRANGER

GUERRE AU SOCIALISME EN ALLEMAGNE

Berlin, 28 février.

Un dîner de gala a eu lieu, à l'occasion de la réunion de la Diète provinciale de Brandebourg.

L'empereur y assistait et a répondu au toast du président supérieur en buvant aux Marches du Brandebourg.

Il a fait allusion aux efforts longtemps stériles du peuple allemand pour arriver à une union que dans les temps anciens, l'empereur Barberousse seul avait réussi à accomplir.

« Depuis lors, a-t il ajouté, la patrie avait déchu, jusqu'au jour où la providence fit de l'empereur Guillaume le Grand l'instrument de son unité après une difficile gestation.

« La mémoire de Guillaume le Grand nous exhorte à remplir de grands devoirs. Nous avons notamment la tâche de lutter contre la révolution par tous les moyens dont nous disposons. *Il faut écraser un parti qui ose attaquer les bases de la société, qui s'élève contre la religion et ne s'arrête même pas devant la personne du souverain...*

« Nous ne pouvons vaincre qu'en nous souvenant du grand empereur auquel nous devons la restauration de l'empire allemand; il avait à ses côtés plus d'un conseiller avisé, mais tous n'étaient que les instruments de son auguste volonté. Nous souvenant de ces faits, nous ne faiblirons pas dans la lutte, pour délivrer le pays de la maladie qui, non seulement, décime le peuple, mais tend à ébranler la base de la famille, et avant tout, ce que nous autres Allemands voyons de plus sacré : le rôle de la femme. »

PROGRÈS DE L'INSURRECTION CUBAINE

New-York, 28 février.

Une dépêche de la Havane au *New-York Herald* annonce que Maximo Gomez a traversé les lignes du général Weyler, près de Santo Spirito et marche avec quatre mille hommes vers l'Ouest.

On annonce que le gouvernement espagnol aurait décidé d'expulser de Cuba tous les étrangers soupçonnés de ne nourrir pour la monarchie alphonsiste et Weyler qu'un enthousiasme médiocre.

POLITIQUE AVEUGLE

Les Français qui se flattaient d'obtenir, grâce à leurs députés, quelques éclaircissements sur la manière dont sont conduites nos affaires en Orient, possèdent depuis lundi le papier que M. Hanotaux a lu à la tribune de la Chambre.

Il n'est pas nécessaire d'être un détracteur systématique du cabinet Méline pour juger que le plat est maigre.

Les gens de bonnefoi qui liront avec soin ce document dans l'espoir d'y trouver des informations précises, seront doublement mal servis. S'ils sont insuffisamment avertis des desseins du gouvernement, ils seront, par compensation, très inexactement renseignés sur les critiques que lui adressent ses adversaires.

A lire la déclaration de M. Hanotaux on croirait, en effet, que nous avons reproché au gouvernement de n'être pas parti tout seul en guerre et de n'avoir pas lancé la France dans une aventure belliqueuse, en dehors des grandes puissances, et au besoin contre elles.

C'est le contraire qui est la vérité.

Nous n'avons cesse de déclarer que la paix était le besoin suprême et devait être la suprême pensée de la France. Nous avons explicitement répudié toute action isolée. Nous avons proclamé aussi haut que personne la nécessité de l'accord entre les grandes puissances.

Mais nous nous sommes permis de remarquer en même temps que pour se mettre d'accord, non seulement il n'était pas indispensable aux gouvernements de garder le silence sur leurs intentions et leurs vues propres, mais qu'il était même urgent qu'ils s'expliquassent.

Et c'est son mutisme que nous avons reproché au Cabinet. Nous lui avons fait et nous lui faisons grief d'avoir condamné la France à une attitude subalterne et humiliée quand il ne dépendait que de lui d'en adopter sans péril une toute différente. On a dit souvent, et nous ne faisons pas de difficulté de souscrire à cette opinion que le principal, sinon le seul, avantage pour la France de l'entente avec la Russie était la restauration de son prestige dans le monde et sa rentrée au premier plan.

C'était le cas ou jamais de tirer parti de cette situation nouvelle, de mettre à profit notre augmentation d'influence pour élever la voix en faveur des résolutions que nous trouvions justes dans l'intérêt de populations que les traditions plus encore que les monuments diplomatiques placent sous notre protection.

Ce rôle, si tentant, était d'autant plus facile à jouer pour la France que nul, à l'heure présente, ne peut la soupçonner de nourrir sur aucune portion de l'empire turc des ambitions territoriales.

Elle était donc autrement qualifiée que l'Angleterre par qui elle s'est laissé ravir l'honneur et le profit de cette féconde initiative, pour soumettre à l'Europe un plan de conduite.

M. Hanotaux ne l'a pas voulu et c'est pourquoi nous lui avons cherché querelle. Il a manqué de confiance en son pays. Il n'a su que se mettre à la remorque d'une puissance amie, qui nous respectera d'autant plus que nous saurons quand il faut, lui résister.

Nous n'avons jamais reproché à notre ministre des affaires étrangères de ne s'être pas séparé des autres puissances. Il eût, à le faire, commis une faute capitale. Nous l'accusons de s'être tu quand il fallait parler et de n'avoir pas appuyé de l'autorité de la France, près des gouvernements étrangers, des conclusions à la nécessité desquelles on n'échappera pas.

Déjà l'autonomie de la Crète, proposée par l'Angleterre, s'impose, a déclaré M. Hanotaux, à l'assentiment des puissances. Que ne l'a-t-il, en notre nom, réclamée lui même ?

Nous n'avons pas demandé à notre ministre des affaires étrangères d'envoyer notre flotte à Constantinople et de faire descendre nos marins au palais d'Yildiz pour se saisir de la personne d'Abd-ul-Hamid, auteur responsable des massacres.

Mais nous lui avons nettement demandé de se faire près des puissances le défenseur de cette solution. Il s'y refuse. Pourquoi ?

Toutes les dépêches de M. Cambon crient contre le « Sultan rouge ». Elles démontrent jusqu'à l'évidence que tant que cet assassin demeurera sur le trône, il est impossible de songer à aucune amélioration.

Comment M. Hanotaux peut-il concilier l'amour des réformes dont il se déclare animé pour la Turquie avec la protection dont il couvre Abd-ul-Hamid.

L'Europe sera acculée à la déposition du sultan. Mais elle n'y viendra qu'après avoir traversé des flots nouveaux de sang chrétien, tandis qu'il dépendait d'elle de prévenir d'inévitables massacres en adoptant sur l'heure une résolution qui peut bien être ajournée mais non éludée.

C'était en tous cas le devoir de la France de prendre à son compte et de défendre devant le concert européen cette mesure de prudence et de sagesse. Nos gouvernants ne l'ont pas voulu. Une fois de plus ils se sont mis à la suite d'une politique étrangère.

Ils s'associent aux mesures qui sont suggérées par l'empereur allemand. Ils froissent ainsi dans ses fibres les plus intimes le sentiment national. Ils nous font partager l'odieux qui s'attache au bombardement par les navires teutons, des nobles insurgés de Crète. Mais ils se refusent, de partipris, aux initiatives qui, du moins sauvegarderaient l'honneur de notre pavillon.

Une telle politique ne mérite pas d'être qualifiée de prudente ; elle est toute de pusillanimité et d'imprévoyance.

A. MILLERAND,
député de la Seine.

M. BOURGEOIS A TROYES

Troyes, 28 février

Dans le discours prononcé au banquet qui lui a été offert, M. Bourgeois a protesté contre le régime républicain actuel qui laisse subsister un ensemble d'institutions de la monarchie, il a critiqué les réformes proposées par le Gouvernement ; il veut qu'on dégrève le petit et que le riche paye davantage, son superflu seul étant visé.

Il a réclamé aussi la revision de la Constitution et la supériorité du suffrage universel sur le suffrage restreint. Il a fait le procès de la spéculation qui ruine la culture et l'industrie, spéculation qu'il attribue à la coalition de l'église et du capital, et il a terminé en buvant à l'union des républicains avancés.

Instituteurs et Curés

Dans chaque village, il y a une lumière : l'instituteur et une bouche qui souffle dessus : le Curé. Ces paroles de notre grand poète Victor Hugo nous revenaient l'autre jour à la mémoire en lisant la protestation indignée du *Progrès du Nord* contre les insultes que du haut de la chaire, dite de vérité, un curé de Lille avait déversées sur le compte de l'enseignement laïque

Notre confrère nous paraît avoir l'étonnement facile. En effet, pour quiconque s'intéresse aux choses de l'enseignement, il est louable de voir que l'ingérence du clergé n'a jamais cessé.

C'est en vain que la presse indépendante s'est indignée contre cet état de choses si préjudiciable à l'enseignement laïque. C'est en vain que les instituteurs ont signalé le danger. Nos dirigeants s'obstinaient à ne rien voir, poursuivant malgré tout cette politique qui prétend « grouper sous le drapeau de la République tous les bons français ».

Cette tactique a jeté le trouble, l'inquiétude et aussi le découragement chez la plupart des maîtres. Comme aux plus mauvais jours de l'Empire et de l'Ordre moral leur situation a été à la merci des curés ou de quelques hobereaux de sacristie. La loi de 1882 devait nous donner l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire et interdire les pratiques religieuses dans les écoles.

Le curé à l'église, l'instituteur à l'école, disait-on. Des instructions ministérielles indiquaient aux maîtres quelle devait être désormais leur attitude vis à vis du clergé.

Disons de suite qu'on a fait litière et de la loi et de toutes les circulaires. L'enseignement religieux n'a pas cessé un seul instant d'être donné dans la plupart des écoles par les maîtres et maîtresses laïques. Ceux-ci ont continué à se livrer en dehors des classes à toutes sortes de pratiques religieuses. Ils étaient d'ailleurs encouragés par l'exemple venant d'en haut. Ne voyons nous pas chaque jour certains gros fonctionnaires préférant pour leurs enfants les collèges et pensions tenus par des prêtres aux établissements scolaires créés par la République. Ne connaissons-nous pas un Préfet qui confie aux religieux l'éducation de son fils et affiche des sentiments anti-cléricaux.

Comment s'étonner, après cela, que les écoles laïques soient désertées ? L'exemple ne vient-il pas d'en haut ?

Les distinctions honorifiques, l'avancement ne sont pas toujours accordés à ceux qui, tout en remplissant strictement leur devoir professionnel, affirment leurs sentiments républicains. La meilleure des recommandations est celle qui est donnée par quelques ralliés dont les relations avec le clergé ne font de doute pour personne.

Des exemples à l'appui de ce que nous avançons, il en est de trop nombreux. Le déplacement immérité dont se plaignait si justement il y a quelques jours le *Progrès* en est une preuve de plus. Certaines écoles sont de véritables capucinières, disait il. Notre confrère a mille fois raison. Nous répéterons ici ce que nous avons dit et écrit à maintes reprises. Tant que le personnel laïque n'aura pas été laïcisé, il n'y aura rien de fait. Nous connaissons une directrice d'école normale qui oblige les élèves-maîtresses à des pratiques religieuses qui ne seraient pas désavouées dans le couvent. Ajouterons-nous que cette laïque congréganiste est « personne *grata* » auprès de l'administration ?

Rappelons-en au cas cité par le *Progrès*. Le professeur est déplacé et restera déplacé. Là encore c'est la raison du plus fort personnifiée par la Direction et l'Administration, qui sera la meilleure. Quelles garanties sont accordées au personnel contre les accusations, les calomnies de toutes sortes auxquels il est souvent en butte et contre les déplacements que sous prétexte de « nécessité de service » on lui inflige ? Aucune. Il existe, nous objecterait-on, un Conseil départemental au sein duquel les instituteurs ont des représentants nommés par eux. Nous ne l'ignorons pas. Mais nous avons mille et une raisons de douter de l'indépendance dont jouissent la plupart des membres de ce conseil disciplinaire.

En effet, les instituteurs qui siègent là ont tous une belle situation et quelqu'envie qu'ils aient de défendre un de leurs collègues, ils s'en garderont bien, de crainte de heurter de front la manière de voir de leur chef hiérarchique. Nous persistons donc à dire que les malheureux continueront, comme par le passé, à être accusés, jugés, condamnés et exécutés sans avoir été entendus.

Les malheureuses victimes du plus odieux arbitraire osent à peine se plaindre tant ils ont peur d'attirer sur leur tête les châtiments que cette bonne administration tient toujours en réserve et dont elle se montre si prodigue. Nous avons réclamé, soit dans les Congrès, soit dans des articles pédagogiques, la suppression des rapports secrets que nous qualifions de véritables lettres de cachets. Un de nos amis, le camarade Delcluze, de Calais, alors conseiller général, dans un article qui a fait le tour de la presse pédagogique, a stigmatisé cet odieux procédé. En 1893, les candidats socialiste dans notre région ont adressé un appel aux instituteurs dans lequel, entre autres réformes, ils s'engageaient à réclamer la suppression du rapport secret

On sait que, chaque trimestre, le directeur d'école adresse à l'inspecteur d'Académie un rapport sur les instituteurs-adjoints placés sous ses ordres.

A leur tour, les inspecteurs primaires rédigent à la suite de leur inspection un rapport sur le directeur d'école. Il faut qu'on sache comment la plupart du temps, ces inspections ont lieu. M. l'inspecteur pénètre dans la classe, la traditionnelle serviette sous le bras. Il s'est composé un visage de circonstance habituelle, pour avoir l'air administratif. Après un bonjour protecteur, il s'installe à la place *du maître et prononce d'une voix entendue le sacramentel* : « Continuez, comme si je n'étais pas là ».

Cette épreuve peut s'étendre à toute la durée de la classe, sans que M. l'inspecteur fasse autre chose que de prendre des notes. Il arrive souvent qu'il se retire, l'air majestueux, sans proférer une seule parole. Que pense-t-il de l'instituteur de la classe ? Mystère qui, presque toujours, restera enfoui dans les cartons poussiéreux de son bureau.

A peine sorti de la classe, M. l'inspecteur rendra visite au maire — et disons-le aussi au curé que d'être taxé d'exagération — il poussera une pointe jusqu'à la demeure du curé.

Or devine aisément ce qu'il adviendra de l'instituteur qui sera en délicatesse avec M. le curé. Nous avons eu occasion de lire plusieurs de ces rapports, dont l'odieux le disputa à la canaillerie. L'inspecteur qui s'est plus particulièrement distingué par son zèle religieux et sa haine de tout ce qui est républicain, occupe actuellement un poste d'une certaine importance. Sa boutonnière est fleurie d'une immense rosette violette et rien ne nous étonnerait que, quelque jour, la plus belle des couleurs du spectre solaire ne soit changée en un ruban rouge écarlate.

Il y a quelque part, dans un département voisin, un de ces inspecteurs qui affecte un zèle religieux, capable d'offusquer le dernier des ignorantins. C'est un énorme bréviaire au bras que chaque dimanche il se rend aux offices.

Comment veut on qu'avec un tel exemple sous les yeux, les instituteurs essaient de secouer la tyrannie cléricale.

N'en déplaise au *Progrès*, pour que l'instituteur conserve sa modeste situation, il lui faut surtout plaire au curé. S'il ne consent pas à se faire le répétiteur soumis de celui-ci, s'il refuse à s'associer à certaines pratiques religieuses, c'en sera bientôt fait de lui. Votre attitude, lui dira t-on, heurte de front les sentiments de la population. Vous vous êtes rendu impossible, votre déplacement s'impose.

Pour que l'instituteur soit réellement indépendant, pour que sans inquiétude il envisage l'avenir et puisse en toute sécurité se livrer à sa mission éducatrice quelques mesures s'imposent que nous allons indiquer.

Garantir à l'instituteur un traitement qui lui permette de se consacrer entièrement à ses fonctions. Lui assurer des droits à la retraite et non déclarer hypocritement qu'il ne peut avoir que des aptitudes à la retraite.

Qu'il ne soit plus à la merci des influences ultra scolaires.

Que les rapports des inspecteurs lui soient ~~entièrement~~ communiqués ainsi que les plaintes et dénonciations de toutes sortes. Cela se pratique dans l'administration des Postes à la grande satisfaction du personnel.

Que les inspecteurs primaires et les inspecteurs d'Académie cessent désormais d'être livrés au bon plaisir de certains personnages politiques, et que, seuls, ils aient la direction de leur personnel.

Il est d'autres réformes très importantes que nous étudierons dans un prochain article.

Pour le moment, ce serait en vain que les instituteurs s'adresseraient au ministère Rambaud-Mackau.

Ils continueront à être bernés par toutes sortes de belles promesses.

Seul, le parti socialiste, maître du pouvoir, saura affranchir les instituteurs de la domination cléricale et pourra assurer à ces travailleurs de la pensée, comme à tous les travailleurs du reste, la situation meilleure à laquelle ils aspirent si justement.

ARGOS.

QUESTIONS SOCIALES

MENSONGE

Entrez dans une boutique. La marchande qui jamais ne vous a vu à qui peut-être votre physionomie déplaît souverainement, s'avancera vers vous avec son plus joli sourire. Elle semble dire : Tiens, ce doux ami, qui est assez gentil pour venir me voir ! — puis elle papote, elle jacasse, elle allanguit son regard, tandis que sa langue alerte détaille les perfections de l'objet proposé : Premier choix. Solidité. Délicatesse

En elle, tout ment, l'accent, le sourire, le regard, la langue. Que voulez vous ? Il faut qu'elle vende. Le loyer est là qui le guette. Puis, au lointain, le rêve du repos, de la vieillesse tranquille, de la petite maison où l'on passera oisivement les dernières années. Elle ment parce qu'il faut vivre. Plus elle ment, meilleure est sa destinée présente et future

Dans son cabinet, le juge d'instruction joue à la petite marchande

***

Un magistrat a dit, posément — comme se disent les énormités bourgeoises — cette phrase stupéfiante :

« La seule réforme nécessaire pour relever la dignité de la magistrature, c'est de mieux assurer son indépendance »

Cela paraît axiome d'indiscutable logique. Et pourtant qu'est-ce que cela signifie, sinon que le juge est dépendant... de quoi ? de son intérêt propre. Comme la petite marchande, il compte sur chaque affaire pour lui assurer son bien être présent et futur. L'avancement et la forte retraite. Ce n'est pas nous qui disons cela, ce sont ceux qui défendent et excusent le plus activement les magistrats.

Et comme la vendeuse, le juge emploiera tous les moyens pour que le client ne sorte pas de sa boutique — de son cabinet — sans emporter des mois de prison, de bagne, sinon pis.

Le juge d'instruction ne se considère pas comme chargé *d'instruire* une affaire. Sa mission, c'est de prouver, ou mieux d'établir cahin-caha la culpabilité de l'accusé.

On a dit en riant que les voleurs étaient la providence des gendarmes — car, s'il n'y avait pas de voleurs, il n'y aurait pas de gendarmes et de quoi vivraient ceux qui sont gendarmes.

Aussi le juge d'instruction doit chercher *à fournir des coupables, pour mieux prouver* l'utilité de sa fonction. Plus nombreux sont les inculpés qui passent devant les tribunaux et que frappe l'indicte publique — et plus la maison Justice et Cie prend de relief. On fait des affaires. L'inventaire de fin d'année est copieux. Le chef du rayon correctionnel se frotte les mains et les vendeurs du comptoir criminel calculent joyeusement leur guelte.

***

A la première entrée de l'inculpé dans le cabinet du juge, le sourire est ineffable, bonhomme, rond, fin, aimable avec une petite pointe de raillerie. J'ai vu cela, comme tant d'autres. Le juge désignant d'un geste camarade la chaise devant son bureau, puis, dès les premiers mots vous insinuant que la chose dont il va s'entretenir avec vous est sans importance. Cela va s'arranger. Que diable ! on n'est pas des loups ! Eh ! oui, vous avez été imprudent, vous vous êtes emballé ! Ce que c'est que le tempérament ! Au fond il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Et sourire, et voix, et langue tout ment, ment effroyablement.

Pas d'autre préoccupation que de vous amener à prononcer une parole compromettante, pas d'autre volonté que de vous pousser dans la nasse d'où vous ne pourrez plus sortir.

Quant à promettre la liberté, l'adoucissement de la peine encourue, la grâce même c'est de la monnaie courante

Voici un fait public qu'on ne peut nier et qui résume en soi toute la procédure morale de la magistrature.

C'était en décembre 1888, au moment de la célèbre affaire Prado

Un certain Léautey comparaissait devant la cour d'assises de Loir-et-Cher, sous inculpation d'assassinat : une jeune femme qu'il avait tuée, dépouillée et jetée à la rivière. L'homme était un vrai bandit, comme on va le voir

Pourtant les preuves manquaient, il niait, il niait à outrance

On avait désigné d'office, pour le défendre, le bâtonnier du barreau de Blois.

Comme on ne pouvait avoir, par des témoignages probants, raison de son entêtement, le président de la cour usa — en pleine audience — de cet argument décisif : « Faites l'aveu de votre crime, et ainsi vous obtiendrez l'indulgence de vos juges »,

Puis ce fut le procureur de la République qui l'adjura de dire la vérité, lui affirmant que cette marque de repentir lui concilierait la miséricorde.

Il y eut plus : l'avocat — de bonne foi celui-là, car malgré son expérience il ne pouvait pas croire à pareils mensonges — se mit lui aussi à supplier son client d'entrer dans la voie des aveux, au nom de son propre salut.

Ahuri, persuadé, hypnotisé par cette grâce certaine qu'on faisait luire à ses yeux, l'homme avoua...

Il fut condamné à mort et exécuté !

Ainsi, président, juges, ministère public tous s'étaient entendus spontanément pour extorquer un aveu à ce misérable qui, lui, avait cru en eux et qu'assassinait leur mensonge !

***

Ainsi sous l'Empire, lors du procès Orsini, un des complices, Pierri niait ou du moins atténuait sa complicité. Le président le sollicita d'abandonner ce système, et prononça ces paroles étonnantes :

— Et fiez-vous à la clémence du Souverain !

Pierri lâcha pied et... fut guillotiné.

J'engage les curieux à rechercher le même année certaine affaire de M. Bouniceau-Gueron, juge d'instruction, si...